

CRED
Centre de recherche
en économie
et droit

Les Dettes Souveraines

Colloque sur le droit et l'économie de la dette
souveraine

25 mars 2025, 8h30 – 14h30

“Criton, nous devons un coq à Escalope. Payez cette dette, ne soyez pas négligent.”

Mot d'ouverture

Mark Walker est membre des groupes de travail du G30 et du Comité de Bretton Woods sur la dette souveraine. Il est diplômé en droit de la Yale Law School et titulaire d'une licence en littérature anglaise de l'Université de Stanford. Avant de rejoindre Lazard en tant que Senior Advisor en 2023, il a exercé des fonctions de conseil auprès des gouvernements chez Guggenheim Securities, puis chez Rothschild & Co. De 1975 à 2011, il a été associé au sein du cabinet d'avocats Cleary Gottlieb Steen & Hamilton LLP.

Fort de 40 ans d'expérience, Mark Walker a conseillé plus de 20 pays à travers le monde sur des enjeux financiers complexes.

GUGGENHEIM

Yale CLEARY GOTTLIEB



Rothschild & Co

LAZARD



Intervenants – 1^{ère} table ronde

Barthélémy Faye

Avocat associé au bureau de Paris de Cleary Gottlieb, Barthélémy Faye est spécialisé en droit des affaires internationales, avec une expertise en droit africain (OHADA). Il conseille de grandes entreprises, institutions financières et gouvernements sur des opérations complexes, notamment en investissements internationaux, financement de projets et dette souveraine.

Régis Bismuth

Régis Bismuth est professeur de droit public à l'École de droit de Sciences Po, à Paris. Il est spécialisé en droit international public, droit international économique et contentieux international, avec une expertise reconnue en régulation financière, souveraineté et dette souveraine. Ses travaux, notamment sur les contrats de dette souveraine et leur encadrement juridique international, explorent les mécanismes de restructuration et les défis posés par les créanciers privés.

Bruno Deffains

Professeur d'économie à l'Université Paris Panthéon-Assas et avocat au cabinet De Gaulle Fleurance, Bruno Deffains est le directeur des Masters "Droit des affaires et économie" et "Economie du droit". Ancien directeur du CRED, centre de recherche en économie et droit, il étudie les impacts des nouvelles technologies, notamment la blockchain et l'intelligence artificielle, sur les systèmes juridiques et les contrats. Il est aussi le directeur du diplôme d'université "Transformation digitale du droit et legaltech".

CLEARY GOTTLIEB



SciencesPo

DE GAULLE
FLEURANCE

PANTHÉON ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS

Intervenants – 2^{nde} table ronde

Olga Fedosova

Olga Fedosova est associée au sein du groupe Marchés de Capitaux du cabinet White & Case à Paris. Elle conseille les États, les entreprises publiques et privées sur des transactions de dette en Europe, en Afrique et dans la CEI (Communauté des États indépendant). Elle a récemment joué un rôle clé dans la restructuration de la dette ukrainienne. Avant de rejoindre White & Case en 2019, Olga Fedosova a travaillé près de huit ans chez Linklaters.

Mathias Audit

Mathias Audit est Professeur agrégé de droit à l'École de droit de la Sorbonne, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Spécialisé en droit international privé et droit du commerce international, il concentre ses recherches et sa pratique sur l'arbitrage international, les investissements étrangers et les contrats transnationaux, notamment dans les secteurs de l'énergie et des infrastructures.

Régis Chemain

Régis Chemain est maître de conférences HDR (habilité à diriger des recherches) en droit public à l'Université Paris Nanterre. Spécialisé en droit international économique et droit de l'Union européenne, il dirige la spécialité "Droit du commerce international" du Master Droit international et européen, et ses recherches portent sur l'union économique et monétaire, les investissements internationaux et les effets de la mondialisation juridique.

WHITE & CASE



Introduction

La dette souveraine est au cœur des enjeux économiques mondiaux, influençant la stabilité financière internationale. Les crises récentes, sanitaires, géopolitiques et économiques, ont accentué la pression sur les finances publiques, mettant en évidence la fragilité des systèmes de gestion de la dette. Les États cherchent des solutions pour alléger leur fardeau tout en répondant aux créanciers et institutions internationales. Des mécanismes innovants comme les outils de financements durables *debt-for-nature swaps* et les avancées technologiques (blockchain, intelligence artificielle) transforment profondément les pratiques traditionnelles. La question de la soutenabilité de la dette et des mécanismes de restructuration devient une priorité mondiale, nécessitant une réflexion juridique collective.

Paris est un centre reconnu pour la réflexion économique sur la dette souveraine, notamment grâce à son rôle dans la gestion des crises de la dette. Ce colloque ambitionne d'apporter une réflexion juridique toute aussi approfondie sur les pratiques de restructuration, les défis posés par les créanciers et les innovations législatives.

Ce colloque réunira juristes, économistes, décideurs publics et chercheurs, pour favoriser une réflexion commune sur les solutions juridiques aux défis contemporains. En offrant une tribune unique, nous espérons stimuler une pensée collective pour structurer et enrichir les débats juridiques sur la dette souveraine, en France et à l'international.

Sommaire

Première table ronde: Innovations obligataires.

06

- Thème 1: Sustainable sovereign financing
- Thème 2: La Blockchain, smart contracts et IA.
- Thème 3: Les réponses législatives et contractuelles au holdout creditor problem.

Seconde table ronde: Restructuration de dettes souveraines.

09

- Thème 4: La restructuration de la dette ukrainienne.
- Thème 5: L'arbitrage sur la dette restructurée.
- Thème 6: Les liens juridiques entre la Troïka et les États.

Informations pratiques.

12

Contacts.

12

Sustainable sovereign financing

Cette table ronde explorera les différentes mises en œuvres des divers outils de gestion durable des dettes souveraines. À travers une analyse historique et contemporaine, elle mettra en lumière les interactions entre la réduction des charges financières des pays et la nécessité de protéger les écosystèmes critiques face à la crise climatique. Les discussions porteront sur les mécanismes financiers et les cadres contractuels permettant de convertir une partie de la dette publique en investissements écologiques. Elles s'intéresseront aux bénéfices de ces dispositifs pour les pays débiteurs et leurs créanciers, tout en soulignant l'importance de conditions de succès telles que la transparence et la gestion efficace des fonds environnementaux.

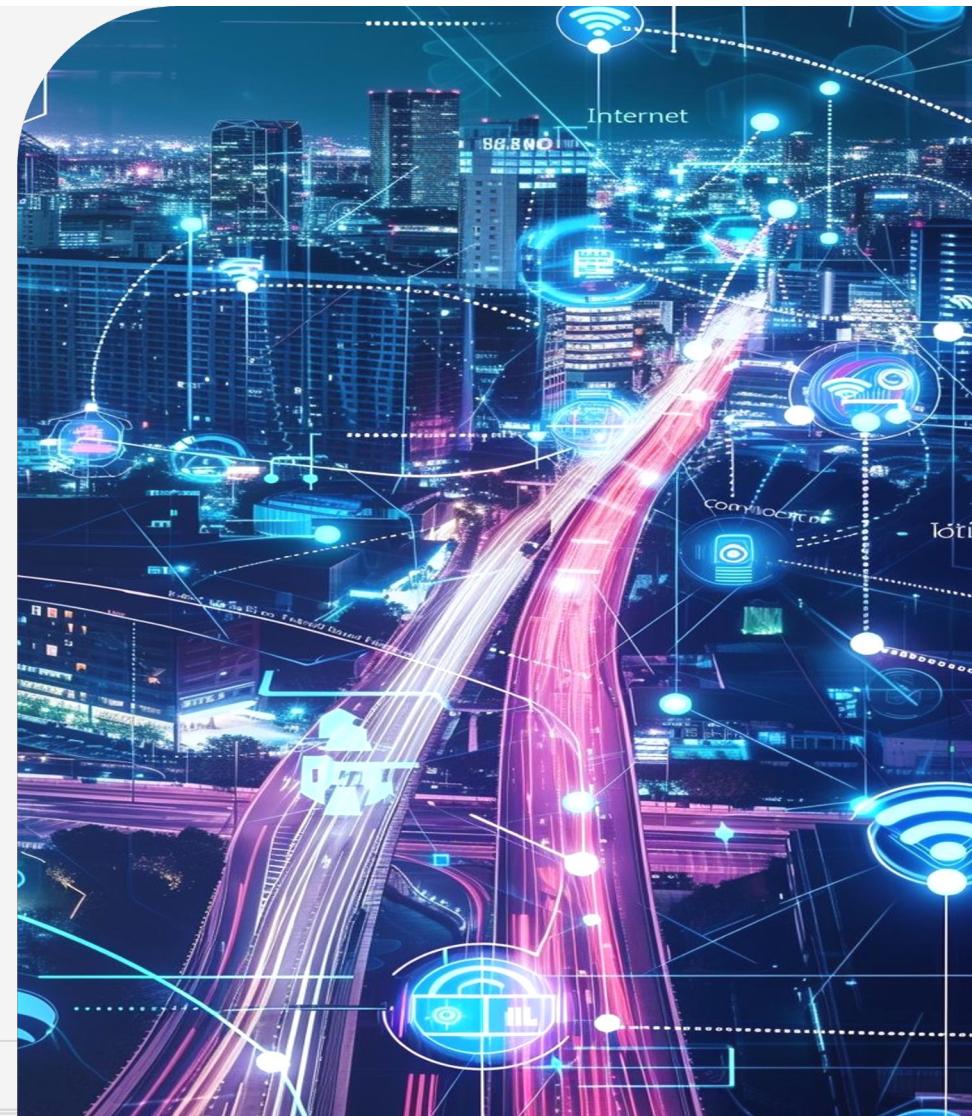
En s'appuyant sur des exemples récents, notamment en Amérique latine et en Afrique, les intervenants examineront les défis et les opportunités liés à ces initiatives. Ils partageront également leurs perspectives sur le rôle des organisations internationales, des créanciers privés et des ONG dans la conception et la mise en œuvre de ces instruments financiers innovants. Cette réflexion visera à identifier les pistes pour renforcer leur efficacité et leur impact, dans un contexte où les enjeux climatiques et financiers sont de plus en plus interdépendants.



Blockchain, Smart contracts et IA

Cette table ronde se penchera sur l'intégration de la blockchain dans l'émission et la gestion de la dette souveraine. L'accent sera mis sur la manière dont la technologie permet de réduire les risques de falsification, d'erreur et de fraude grâce à un registre distribué horodaté. À travers des exemples concrets, tels que l'obligation « Bond-i » de la Banque mondiale (2018) et les obligations numériques émises par la BEI sur la blockchain Ethereum (2021), la table ronde analysera les avantages des smart contracts pour automatiser des processus comme le paiement des intérêts, le rachat des obligations et la réduction des délais de règlement. Les intervenants discuteront également de la possibilité de programmer des clauses d'indexation et de rééchelonnement automatique des paiements, tout en abordant la question du gel des paiements en cas de circonstances particulières.

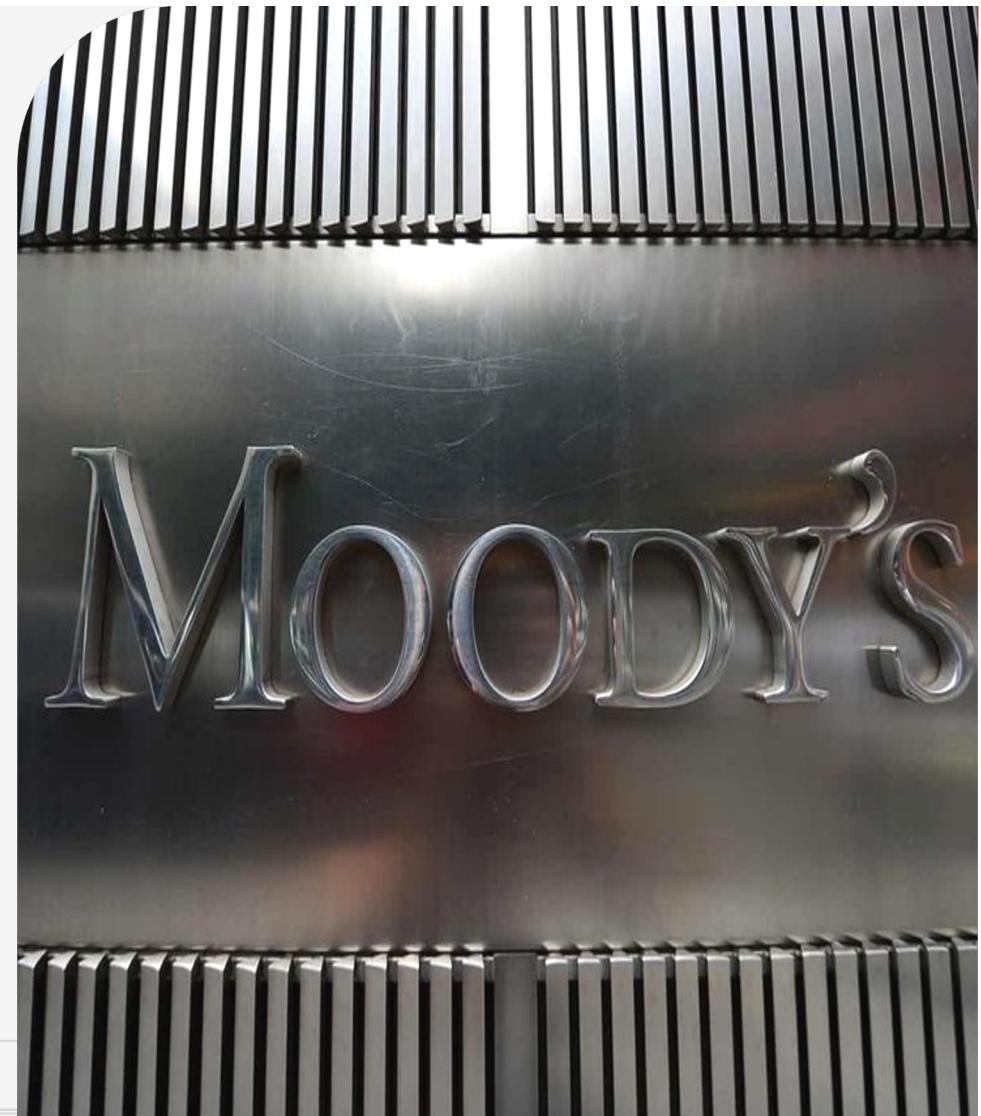
Un point important sera la perception des États face à ces nouvelles technologies, notamment dans les pays en développement, où des craintes existent concernant la perte de flexibilité politique et de souveraineté. Enfin, la table ronde cherchera à évaluer si ces technologies peuvent contribuer à réduire les risques de contentieux liés aux dettes souveraines, en particulier en ce qui concerne la gestion des différends générés par l'exécution automatique des décisions via smart contracts.



Les réponses législatives au *holdout creditor problem*

Cette table ronde visera à contextualiser le sujet d'actualité de la titrisation de la dette souveraine. À travers une perspective historique, elle mettra en lumière l'équilibre délicat entre, d'une part, les droits humains fondamentaux tels que le droit de propriété et le droit d'accès à la justice, et, d'autre part, la nécessité de concevoir une restructuration intelligente et économiquement optimale.

Les discussions porteront sur les enseignements issus des approches multilatérales, contractuelles et législatives, dans le but de pallier les faiblesses des cadres actuels de restructuration des dettes souveraines. Seront notamment examinées les limites des mécanismes d'exit consent, des clauses d'actions collectives et des dispositions pari passu. Par ailleurs, les intervenants partageront leurs analyses sur l'application des cadres législatifs belges, français et anglo-saxons, tout en explorant des pistes pour renforcer ces mécanismes.



La restructuration de la dette ukrainienne – Innovations en matière de restructurations

Cette table ronde abordera les innovations financières et juridiques mises en œuvre dans le cadre de la restructuration de la dette ukrainienne. Dans un contexte marqué par l'incertitude et les chocs exogènes, l'Ukraine a dû adapter son cadre de restructuration pour garantir sa soutenabilité financière tout en préservant son accès aux marchés internationaux.

L'intervention explorera notamment le recours à des instruments financiers novateurs, tels que les obligations liées à la croissance économique (*GDP-linked securities*), les mécanismes de rétablissement des pertes (*Loss Restatement*), ainsi que l'intégration de clauses de créancier le plus favorisé (*Most-Favored Creditor Clause – MFCC*). Ces dispositifs visent à mieux aligner les intérêts des créanciers et de l'État débiteur, tout en renforçant la résilience de la dette face aux crises.

L'analyse du cas ukrainien offrira un éclairage sur l'évolution des pratiques en matière de restructuration de dette souveraine et sur les enseignements applicables à d'autres États confrontés à des crises économiques et géopolitiques majeures. L'expertise d'Olga Fedosova, qui a conseillé l'Ukraine lors de cette restructuration, permettra de mieux comprendre les défis juridiques et financiers de ces opérations complexes.

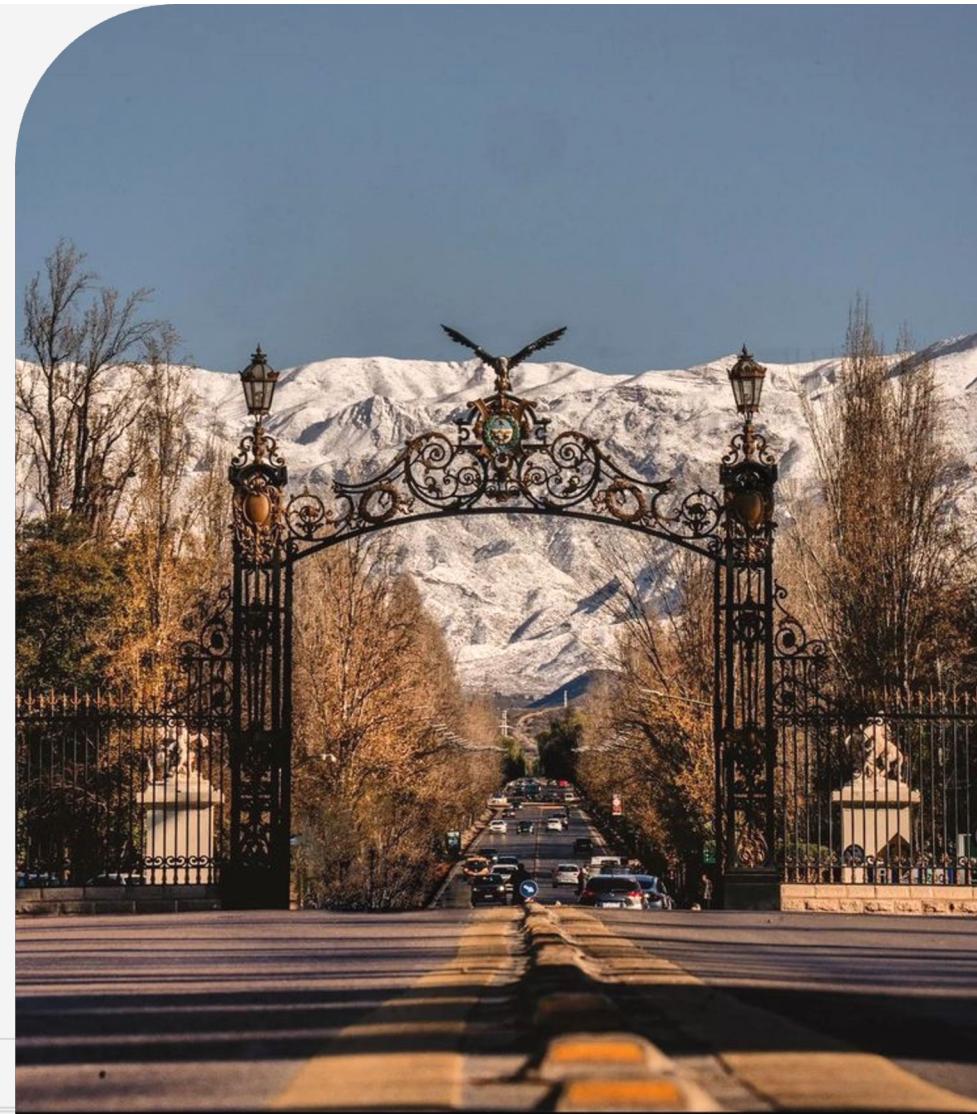


L'arbitrage sur la dette restructurée

Cette table ronde analysera les enjeux juridiques et économiques liés à l'arbitrage sur la dette souveraine restructurée. En examinant les mécanismes permettant aux créanciers et aux États de régler leurs différends, elle mettra en lumière les tensions entre la recherche de solutions équitables et la protection des droits des parties impliquées.

Les discussions porteront sur le rôle des juridictions nationales et des tribunaux arbitraux dans le traitement des litiges, tout en explorant les limites des clauses d'arbitrage insérées dans les accords de restructuration. Les intervenants s'intéresseront également aux défis posés par les actions intentées par des fonds vautours et par l'application des jugements à l'échelle internationale.

À travers une analyse des exemples récents, cette réflexion permettra d'identifier les voies possibles pour améliorer la gestion des conflits liés aux restructurations, en renforçant la prévisibilité, la transparence et la légitimité des mécanismes d'arbitrage.



Les liens juridiques entre la Troïka et les Etats.

Cette table ronde examinera les relations juridiques complexes qui unissent la aux États ayant bénéficié de programmes d'assistance financière. À travers une analyse des cadres institutionnels et contractuels, elle explorerà les obligations réciproques entre ces institutions et les gouvernements concernés.

Les discussions mettront en lumière les spécificités des mémorandums d'accord (MoU) et des conditions attachées à ces programmes, tout en soulignant les enjeux de souveraineté nationale et les limites du droit international public. En s'appuyant sur des cas emblématiques tels que la Grèce, les intervenants discuteront des impacts juridiques et économiques des politiques d'austérité imposées dans le cadre de ces accords.

Cette réflexion permettra d'évaluer l'équilibre entre les impératifs de stabilité financière européenne et le respect des principes fondamentaux de l'État de droit, tout en identifiant les évolutions possibles pour renforcer la transparence et la légitimité des relations entre la Troïka et les États membres.



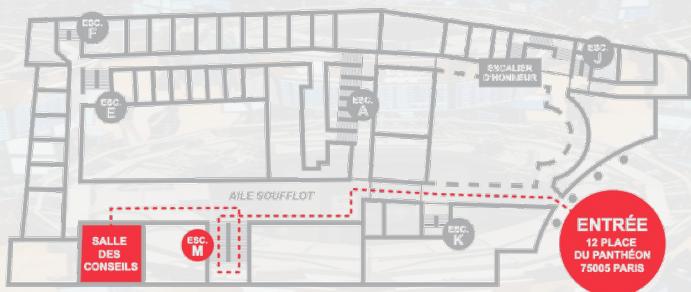
Informations pratiques



Le colloque se tiendra le **mardi 25 mars** entre **8h30 et 14h30** dans la salle des conseils au Panthéon.

Plan d'accès (centre Panthéon)

Salle des conseils : Aile Soufflot > Escalier M > 2^e étage > Gauche



Postérité



Le colloque donnera lieu à la publication des actes du colloque. Nous avons espoir de stimuler l'intérêt pour les questions de restructurations de dettes souveraines et de financement des pays émergents aux élèves de l'Université Paris Panthéon Assas, et de faire vivre une réflexion juridique sur ces thèmes où Paris occupe une place prépondérante.



PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS

CRED

Centre de recherche
en économie
et droit

L'équipe organisatrice vous remercie et se tient à votre disposition pour échanger à l'adresse mail m2droiteeconomie@hotmail.com.